L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 27 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande immédiatement une bonne cuisinière. S'adresser No 9 rue de Chartres, au premier. 27 mars—1f

A LOUER.

A LOUER.

La propriété Nos 144 et 146 rue Conti, entre Remparts et Bourgogne, qui a toujours été occupée par un tourneur sur bois. S'adresser 93 Passage de la Bourse.
23 mars—7f

VASTE MAISON à louer; établie en grocerie; convenable pour autre genre d'affaires coin Dumaine et Marais. S'adresser 26 1/2 New S. Banard. 20mars—2em

PEERLESS DYES Les meilleurs.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Pfeifer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26.151—Divison E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Pfeifer, veuve, et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 mars—27 31—6 avril

Succession de James Minto Witherspoon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,511—Division E—Attendu que Jackson Thornwell Witherspoon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Minto Witherspoon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 mars—26 30 avril 4

Succession de Frederick Gast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26.545—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Gast décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
26 mars—26 30—1 avril

Succession de Jean Pierre Rouède.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 16.117—Division B Attendu que Marceline Dellez, veuve de Jean Pierre Rouède, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Rouède, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
24mars—24—1,5avril

Succession de Patrick Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,450 Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Elizabeth Donnelly, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21mars—21 26 30.

Succession de Edward Marion Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,519—Division A—Attendu que Mme Fanny Elizabeth Bienvenu, veuve de Edward Marion Hunt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Marion Hunt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23mars—23 27 31

Succession de Louise Latchford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 25,250—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Phillip H. Mentz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22mars—22 27 31

Succession de Blanche E. Bailly, Veuve d'Alexis Dumestre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21.799.—Division E.—Attendu que Bernard Maylie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Blanche E Dumestre décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22.27.31.

Succession de Romain Buissière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Lèche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21mars—21. 26. 30.

Succession de Nicholas Kuntz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,873—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Kuntz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22mars—22 27 31

Succession de Mme Mary Maher, femme de Daniel Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,440—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Delaney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20.24.29

AVIS AUX CREANCIERS.

Joseph Cristina vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25.891—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Agostino Marzola, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Scannell et Lafaye vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Scannell et Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero Jr. notaire en cette ville, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et de déterminer le temps et la manière par lesquels le actif restant de la dite raison sociale insolvable, et ses membres, sera disposé; pour considérer et déterminer tout compromis des réclamations appartenant aux dits insolvables sera compromise; pour autoriser un syndic à effectuer tout compromis de la manière que le jugera la dite réunion, et spécialement pour prendre en considération la nécessité de lever l'hypothèque légale existant en faveur des dits insolvables sur une certaine portion de propriété dans la ville de la Nouvelle Orléans, au coin des rues Chestnut et Joséphine, et que tous les créanciers soient requis, conformément à la loi, d'assister à la dite assemblée.
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
22 mars—4 f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. C. Shepard vs. ses créanciers—No 26.480—Division A.—Ordre de Cour—Que la pétition ici enliassée soit et est par le présent acceptée par la cour et qu'une réunion des créanciers de William C. Shepard soit convoquée et tenue pardevant William F. Brewer, notaire public, le 22me jour d'avril 1889, pour délibérer et voter sur la demande du pétitionnaire de lui accorder un répit; que A. B. Phillips Esq., avocat, soit nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit W. C. Shepard soient suspendues.
Nlle-Orléans, 18 mars 1889
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
19 mars—2f en 30 j

Avis.

Pension et logement à $4.00 par semaine. Vincent Marty, propriétaire, 40 rue Toulouse.
10mars—Lundi tous les dim

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 16 AVRIL 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,.....	100,000
1 Lot de..	50,000,.....	50,000
1 Lot de..	25,000,.....	25,000
2 Lots de..	10,000,.....	20,000
5 Lots de..	5,000,.....	25,000
25 Lots de..	1,000,.....	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,.....	60,000
500 Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de:	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit........	$99.900
999 Lots de $100,	....	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
F. Zengel vs J. V. Guillotte et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,104.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Amour, (maintenant Remparts) Piété et Craps, (maintenant Bourgogne), mesurant soixante-dix pieds huit pouces de face à la rue Désiré, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit lot formant partie des lots Nos 1 et 2 de l'îlet No 36, d'après un plan du faubourg Montreuil, déposé au bureau de O. De Armas, notaire en cette ville d'après un acte daté du 29 juin 1831.

Acquis par J. V. Guillotte, défendeur, de Laurent Bouché, d'après un acte pardevant T. Buisson, notaire, le 21 décembre 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—avril 2, 9, 16, 23, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. Un îlet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, îlet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No 24. Cet îlet de terre mesure 319 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose:

1° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 108 pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées, sur 106 pieds de profondeur: le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs Elysées et la rue Law, et le lot No 11 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 1.5 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

II. Un îlet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dessiné par J. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit îlet mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. B. Kernion, notaire, 159 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place

III Cinq lots de terre dans le 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'îlet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrates, d'après un plan de Voilquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent, au pied américain, savoir: le lot No 13, trente-un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7.14 21.28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de tout le contenu et installations d'une pharmacie.—Aussi un jeu de comptes courants.

Francis F. Fernandez de Trava vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,986.—En vertu d'un ordre de vente daté du 14 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI 29 mars 1889, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, 229 rue des Remparts (côté Nord):

1° Tout le contenu, les installations d'une pharmacie—consistant d'un vaste assortiment de drogues, médecines, etc., également, une vitrine, des installations, des rayons, balances, installations à gaz selon un inventaire enregistré.

2° Aussi, un jeu de comptes courants, conformément à une liste enliassée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
18mars—18 21 25 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Caroline Trost, épouse, vs. Henry Trost, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le quatrième district, dans l'îlet désigné par le No 30 (aussi par le No 95) lequel lot est désigné par le No 13 dans le dit îlet, qui est borné par les rues Laurel, Washington, Annonciation et Quatrième, et mesure trente-trois pieds et six pouces de face à la rue Annonciation entre les rues Washington et Quatrième sur une profondeur de cent quarante cinq pieds, et a été acquis par Henry Trost de Frederick Kuntz Jr. le 25 mars 1886, P. J. Kraemer, notaire, enregistré au bureau des aliénations livre 122, folio 815.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné comme lot No 1, dans l'îlet No 58, borné par les rues Washington, Chippewa, Fulton et Sixième, et mesurant cinquante-cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Washington, sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Chippewa, contigu au lot No 3 dans le fond et le lot No 2 sur la ligne de côté.

3° Un lot de terre dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Marengo, Milan et Perrier, désigné par le No 17 dans l'îlet No 45, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, déposé au bureau de L. R. Kenny, notaire public, laquelle propriété a été acquise par le dit Henry Trost de Chas D. Wills, le 27 février 1876, au bureau des aliénations, livre 106, folio 597.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25—5,11,18,25,30 mars

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Conrad Heuchert vs M. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 8,984.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr. juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District, le SAMEDI 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de M. et Mme Sam Brown dans deux (2) lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations ci-dessus, situés dans le septième district de cette ville, dans l'îlet No 285, borné par les rues Washington, Cypress, Bordette et Neuvième, désignés comme lots Nos 21 et 22 sur un plan dressé par Celles, déposé en l'étude de James D. August n, notaire, et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 22 forme l'encoignure des rues Washington et Cypress.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

Hunter & Genslinger vs Walter Turnbull & J. A. A. Rousseau.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 15,499—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le LUNDI, 1er avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un type writer caligraphe No 10,602.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22mars—22 27—1er avril

William Cosgrove & Cie. vs. Louis Gimbel "A. S. Johnson."

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 4 943—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, contre "A. S. Johnson" dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située à Burtheville, dans l'îlet borné par Live Oak, Calhoun, Laurel et le Upper City Park, mesurant 144 pieds, 7 pouces, 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds, 6 pouces, 7 1/2 lignes sur la rue Laurel et 184 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur le côté opposé, acquis le 7 juin 1881, et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le livre No 14, folio 457.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER. Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13mars—13 20 27—3 10 13avril.

Avis.

Les personnes ayant des réclamations contre la succession de HYPOLITE COUSIN, de Bayou Lacombe, Louisiane, sont priées de les adresser avant le 20 avril 1889, à
ROSEME COUSIN, Bayou Lacombe, Lne.
21mars—21 30—avril10 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de la propriété améliorée connue comme le No 10 rue Perdido et d'une propriété rue Claiborne, entre Bourbon et Union (la rue en arrière étant la rue Derbigny),—à des conditions favorables, dans l'affaire de Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont désignées par le No 10 rue Perdido, et les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné comme lot numéro treize sur un plan ainsi que le certificat de mesurement fait par Louis H. Pilié, voyer, le 7 avril 1884 et annexé à un acte de vente fait par les héritiers de D. G. & E. M. Wilson à Hugh McCloskey, le 20 mai 1884, pardevant James Fahey, notaire, pour la paroisse d'Orléans, et le dit lot mesure, suivant le susdit plan, mesure américaine, vingt-six pieds, deux pouces et trois lignes de face rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et une profondeur de cent deux pieds, six pouces et une ligne sur le côté le plus près de la rue Carondelet et vingt-six pieds, deux pouces et deux lignes de largeur dans le fond avec l'usage des murs mitoyens des deux côtés et dans le fond du dit local qui sont inclus dans la vente par les dits héritiers à Hugh McCloskey, et qui est la même propriété acquise par Hugh McCloskey des héritiers de D. G. & E. M. Wilson, le 20 mai 1884, par acte pardevant James Fahey, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans.

2° Ce certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet numéro sept cent cinquante, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Bourbon et Union, désigné comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire en cette ville, le 20 juin 1879, et suivant le dit plan le lot mesure, en mesure américaine, trente pieds onze pouces six lignes et quatre-cinquièmes de face à la rue Claiborne, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; étant le même lot que Hugh McCloskey a acquis de Frederick Robert par acte, le 15 septembre 1885, pardevant John G. Eustis, notaire pour la paroisse d'Orléans.

Termes et conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billet d'acquéreur, daté du jour de vente avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et pour la propriété décrite en second lieu, la moitié ou plus comptant et la balance à un an de crédit du jour de vente, en billet de l'acquéreur, daté du jour de la vente avec intérêt comme le précédent jusqu'au paiement.

La portion à crédit pour les deux propriétés devant être scellée par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec les clauses de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur de la propriété premièrement décrite devant assurer les améliorations qui y sont, pour au moins mille piastres et transférer la police d'assurance au syndic.

L'acquéreur de chacune des propriétés devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.
CHAS. W. DROWN Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avr 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.
Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louisa A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,752—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le (canal Marigny) ou rue des Champs-Elysées, entre Amour et Bons Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny.) Le dit lot étant désigné comme numéro trois cent trente et un sur le plan général du dit faubourg, mesurant cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.
Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante-cinq dollars, montant prêté sur le stock, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873, et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt dollars de cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876, huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887; aussi les frais de ladite affaire et de la vente [illegible] propriété; l'acquéreur, en outre assumera la balance de la dette hypothéquée non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cents piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.
F. J. Robert vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, le dit lot mesurant environ vingt trois pieds de face à la rue St Claude sur soixante pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, lequel dit lot formait partie jusqu'ici du lot de terre situé au coin de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigon qui l'a acheté de Jean Baptiste Guigon d'après un acte passé pardevant G Duplantier, notaire public, le trois de mars dernier (1887) enregistré au bureau des aliénations dans le livre 12, folio 568.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15.22.29—avril 5.12.20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,808.—En vertu de deux ordres de vente, un daté le 19 février 1889 et l'autre daté le 1er mars 1889, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme le lot numéro vingt huit sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 27 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes sur la ligne de division au lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt-neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, d'après un acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 7 mars 1878.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses de garantie usuelles de non aliénando, et cinq pour cent de frais d'avocat en cas de poursuite dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au dessus du montant de son adjudication ou prix de la dite propriété.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4, 6, 13, 20, 27—3, 6 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.
F. Fisher & Sons vs Jean Camet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,288—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un îlet de terre situé dans le septième district de la Nlle-Orléans, désigné par le numéro 286, borné par les rues Short Washington, Cypress et Neuvième, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, étant le même îlet acquis par le dit Jean Camet de Victor Fortier, selon acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 novembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 mars—18 25—1er 8 15 20 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'articles de toilette, notions, etc.
Cronson & Rosenthal vs Max Auron,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25,190.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 1er avril 1889, à 10 heures a. m., la propriété suivantes, savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un lot d'articles de toilette, notions, châles et autres articles, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 mars—21 27—1er avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Résidence en briques à deux étages, rue de la Douane No 142, entre les rues Bourbon et Dauphine.
Succession de Hélène Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 26,488.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane Canal, Bourbon et Dauphine, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue de la Douane, sur 77 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Le dit lot de terre ayant l'usage en commun avec le lot No 2 d'une allée dans le fond de 4 pieds de large ouvrant sur la rue Dauphine. Ensemble une résidence en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée, vestibule ou corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, balcon en fer sur la façade, treize chambres à coucher aux étages supérieurs, cuisine, chambre à bain, galerie derrière et sur le côté, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à la discrétion de l'acquéreur, et la balance du prix d'acquisition représentée par des billets de l'acquéreur, payables à 1 et 2 ans de crédit, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leurs dates; lesquels billets seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur: le dit acte contiendra toutes les clauses rénales d'usage, frais d'avocat, police d'assurance, etc., etc.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposera entre les mains de l'encanteur un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant du prix de vente.
26mars—26 30—avril 6 13 20 27.

Meubles de maison.
Succession de Hélène Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,488.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 3 avril 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin rue de la Douane, No 142, entre les rues Bourbon et Dauphine, à la dernière résidence de la défunte:

Un lot de meubles meublant, consistant en armoires à glace, lits Victoria et literie, glaces françaises, table à extentions, chaises, porte chapeaux, etc., etc. Le tout d'après inventaire à mon bureau.
Conditions—Comptant.
26 mars—26—avril 2 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de choix.
Magasin en briques à trois étages, avec résidence, formant l'encoignure des rues Orléans et Royale
Elégante résidence à deux étages, rue de l'Esplanade, No 209.
Deux maisons à deux corps de logis, Nos 341, 341 1/2, 343 et 343 1/2, rue Villeré, près de la rue de l'Esplanade.
Terrains dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany.
Aussi—Coupons, billets, bons et autres obligations.
Succession de Martin Soye Coste.

Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans—No 24,146.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 mars 1889—les propriétés suivantes, savoir—

Le magasin à l'encoignure des rues Royale et Orléans.

1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Bourbon Orléans et St Pierre; lequel lot mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond. 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, de là 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, de là 4 pieds 8 pouces 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, et de là 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans. Ensemble une bâtisse en briques à trois étages, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus; citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $100 par mois.

La résidence rue de l'Esplanade.

2° Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, mesurant 46 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Esplanade, 154 pieds de profondeur sur la ligne parallèle et vers la rue Villeré, 30 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue de l'Esplanade, 9 pieds 4 pouces 6 lignes sur une seconde profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Marais, 64 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et 175 de profondeur sur la ligne parallèle vers la rue des Marais.

Ensemble, une élégante résidence à étage, retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée, galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double, salle à manger et cuisine; et au premier, chambres et chambre à domestique; cinq chambres à coucher au premier, cheminées en marbre blanc dans toutes les chambres de la maison principale, rotonde, gaz partout; un joli jardin d'agrément, avec pavage Schillinger, grillage en fer sur la façade, une belle écurie et remise, citerne, hydrant, lieux d'aisance haut et bas, etc. Le tout couvert en ardoises et en très bon ordre.

Deux résidences doubles rue Villeré.

3° Un certain lot de terre situé dans le même district dans l'îlet borné par les rues Villeré Robertson, Kerlerec et Columbus, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble deux maisons en bois couvertes en ardoises, ayant chacune galerie sur la façade et douze chambres, hangar, deux citernes, etc., gaz dans la maison. Le tout divisé en deux corps de logis, loué $32 par mois.

4° Un autre lot de terre situé dans le même îlet attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré sur 117 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur. Les bâtisses et améliorations sont les mêmes que la propriété ci-dessus troisièmement décrite—louées aussi $32 par mois.

5° Quatre lots de terre, situés dans la ville de Bossier, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par les Nos 3, 8, 9 et 11.

Le lot No 3 de l'îlet No 6, borné par les rues St Mary, Keller, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Keller sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 8 de l'îlet No 11, borné par les rues Warren, St-Joseph, Cinquième et Sixième, mesurant 60 pieds de face à la rue Warren sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 9 de l'îlet No 1, borné par les rues Front, Seconde, Keller et St Mary, mesurant 60 pieds de face à la rue St Mary sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 11 de l'îlet No 12, renfermé par les rues Warren, St Joseph, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Warren sur 120 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Aussi

6° Un Bond de John W. Read, en faveur du défunt M. S. Coste pour $10,000 daté le 1er février 1887, pour la vente de certaines terres situées dans la ville de Birmingham, Ala., et tous les droits contre le dit John W. Read.

7° Un montant divers de billets, comptes et réclamations d'après inventaire en Cour.

Termes et conditions—Pour les terres de la ville de Bossier, bons et comptes, comptant et pour la balance des propriétés situées en ville, un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs seront tenus de maintenir les propriétés assurées pour le montant des billets fournis et transféreront les polices aux porteurs des billets.

Les actes de ventes contiendront la clause de non aliénando et les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et la vente des propriétés en Etage sans formalités et toutes les autres clauses usuelles généralement contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposeront entre les mains de l'encanteur 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Les actes de ventes se passeront pardevant Chas. G Audry, notaire.
9 mars—9,16,23,30—avril 6.13

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 25me jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-après mentionnée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Joséphine Christina vs. Joseph Christina, son mari. et al.—Division E.—No 26,068.

Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande; et la cour considérant que la loi et les preuves sont comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur, il est par conséquent ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Joséphine Mazzala, femme de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, décrétant une séparation de propriétés entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de treize cents piastres, avec intérêt légal sur la dite somme du 16 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et les frais de ces procédures et avec reconnaissance des droits d'hypothèque de la plaignante et privilège sur toute la propriété, foncière et personnelle, du défendeur

Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le 1er mars 1889.
[Signé] ALBERT VOORHIES. Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt-neuf.
{Sceau} M. GUIRAUD, Député-Greffier.
13mars—1f par sem ou 30 jrs

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.
Succession de Rosanna Henderson,

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St-George, Cadix et Lonzet, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St-George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Priot, notaire.
17mars—17 23 30—6 13 20avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin en briques à deux étages formant l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, occupé depuis des années comme buvette, magnifique emplacement.—Un grand terrain avec bâtisses en briques rue Conti, No 22 et 24, entre les rues Chartres et Decatur.

—Procès en partage—

Dans l'affaire de C. de Meynard et al. vs. René de Costa et al.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur, Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 mars 1889—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur, mesurant environ 32 pieds de face à la rue Conti, sur 150 pieds de profondeur, renfermé d'un côté vers la rue Decatur par la propriété maintenant ou anciennement de Madame Pontalba, et de l'autre côté, vers la rue de Chartres par celle maintenant ou anciennement de Périllat. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à étage, avec d'autres améliorations en briques.

Cette propriété est louée $45 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Chartres Toulouse, Decatur et Jefferson—lequel lot de terre forme l'encoignure des rues **Chartres et Toulouse**—mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, 43 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toulouse et 43 pieds 1 pouce 2/3 de ligne de profondeur du côté du lot attenant et 19 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond—avec l'usage en commun avec d'autres lots sur une allée de 8 pieds ou plus de largeur ouvrant sur la rue Toulouse. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, le rez-de-chaussée occupé comme une buvette, et les étages supérieurs comme résidence. Cette propriété est louée $40 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des vendeurs, divisés par coupons égaux à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acheteur devra faire assurer les propriétés pour le montant des billets et transférer les polices d'assurances.

Les actes de vente devront contenir la clause de non aliénando et la vente sans estimation; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses d'usage contenues dans les actes de vente.

Les acquéreurs devront assumer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent sur le montant de la vente.

Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23mars—23 30—avr.1 6 13 20 27

Magnifique bien de campagne avec pâturage, faisant face au Bayou St-Jean et au pont de la rue de l'Esplanade.
Succession de John Paisseguer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,260.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars, 1889, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir—

Une certaine portion de terre connue comme habitation Allard, située dans le deuxième district de cette ville, faisant face en partie au Parc public et en partie face au Chemin de la Métairie et comprise entre le Bayou St Jean, le canal d'Orléans, le Chemin de la Métairie et l'avenue Taylor, étant une partie ou portion de la propriété décrite, sur un plan déposé comme plan No 25 au bureau de Edward Gottschalck, ci-devant notaire en cette ville, d'après lequel plan la dite portion de terre a été transférée à feu John Dalsuger, laquelle portion de terre mesure comme suit: 292 pieds de face au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayou St Jean, à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Boat Club, courant de là 2842 pieds du face sur la ligne la plus rapprochée au dit Bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle mesure 4,379 pieds 3 pouces 2 lignes au canal d'Orléans, sur laquelle elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne à la ligne du City Park, mesurant le long de la ligne du dit City Park 2,619 pieds 6 pouces 2 lignes de là environ 850 pieds à la ligne de la propriété Gamet d'où elle mesure 600 pieds, et courant de là sur la ligne de côté de la dite propriété 850 pieds du point de départ sur le chemin de la Métairie, ensemble avec une résidence élégante à étage avec galerie devant et derrière, grand corridor au centre, salon double avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher; une autre bâtisse attenant à la maison principale, ayant quatre chambres, cuisine, etc.

Aussi une étable pouvant contenir 70 têtes d'animaux, trois citernes, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêts par an de date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur fera assurer les améliorations de la susdite propriété, transférera les polices d'assurance au porteur des billets et assumera le paiement des taxes pour l'année 1889, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé de l'acheteur sur le montant de la vente.
13 mars—13, 16, 23, 30—6, 13 avril.

Jolie résidence à étage rue de l'Esplanade No 247 attenant à l'institution Cenas.
Succession de Oscar Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,787.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 avril, 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74 en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1889, la propriété suivante savoir—

Un lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur, touchant du côté de la rue Claiborne par la propriété des héritiers de la Vve Hilary B. Cenas et sur la ligne opposée vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve O. Gelpi.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double salon avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestique; à l'étage supérieur quatre chambres, chambre à bain, galeries sur le devant et derrière, lieux d'aisances haut et bas, cour carrelée, hangar, citerne, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance payable à un crédit d'un an, en billet garanti par hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêt de date et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; l'acquéreur devra payer outre en sus du prix d'adjudication, les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 0/0 sur le prix de vente devra être effectué au comptant sur les lieux, afin d'assurer la vente.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 6.

Propriétés faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.
Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, les propriétés suivantes, savoir

Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville avec toutes les **bâtisses et améliorations qui en dépendent**, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3.

Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 41 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 34 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, avec les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur prix d'achat.

Actes de vente pardevant Harry E. Ker, notaire.
2mars—2 9 16 23 30—avril6

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.
Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, et un ordre supplémentaire daté le 20 février 1889 dans la succession ci-dessus. La propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'îlet borné par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Lachat, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2mars—2 9 16 23 30—6avril.

LE FRANCO-LOUISIANAIS, JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Joseph Vahlman vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division B—No 26,120.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale.—MERCREDI, 3 avril 1889, à 11 heures a. m., au local et No 111 rue Baronne, près Poydras, il sera vendu—

Un grand et élégant lot de montres en or et en argent, chaînes, parures en or pour dames, bagues, charmes, pendules, articles plaqués et un grand assortiment d'objets qui sont généralement trouvés dans un magasin de bijouterie de première classe; aussi, comptoir, vitrines, étagères, vitrières et une pendule antique élégante.
24mars—24,31—2,3avril

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
La grande et belle bâtisse en briques, à deux étages, magasin, résidence et fonderie,
Nos 231, 233 et 235 rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe.
Succession d'Adolphe Emile Scheldecker.

No. 25,956.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889 pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci après, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et St Philippe, mesurant, mesure anglaise, 69 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres, 177 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté de la rue Dumaine, et sur le côté de la rue St-Philippe le dit lot a une première profondeur de 128 pieds où le dit lot se resserre de 4 pieds, et une seconde profondeur de 49 pieds 1 pouce, et 65 pieds 3 pouces de largeur dans le fond; le tout plus ou moins, et conformément à un plan de John Cominy de la Première Municipalité, en date du 20 mars 1848, et déposé en l'étude de Ph. Lacoste, ancien notaire

Les améliorations comprennent une très spacieuse bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, désignée par les numéros municipaux 231, 233 et 235 rue de Chartres; la portion supérieure considérée comme résidence et ayant en tout quatorze très belles chambres faisant face sur une grande galerie faisant le tour à l'intérieur, de la propriété, et le rez-de-chaussée divisé en plusieurs grands ateliers qui sont maintenant occupés par des machines; aussi, de grandes écuries en briques, ayant 10 stalles, grande cour au centre et une grande entrée pour voitures au milieu et corridor sur le côté pavé en tuiles; vérandah en fer ornant toute la façade de la propriété; sur le toit de la bâtisse du fond est une belle terrasse, et jardin d'été.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans en billets d'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue; ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, la clause de non aliénando le transfert de la police d'assurance sur les améliorations de la dite propriété pour le montant des dits billets, détenus par le vendeur ou tout autre détenteur, y compris l'intérêt et les frais; la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat, sur le capital et intérêts restant dûs, dans le cas de poursuites pour le recouvrement du dit montant; et la vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires, capital, intérêt et frais. L'acquéreur devra payer dix pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente; il devra, en outre, assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1889; dans le cas où l'acquéreur négligerait de passer l'acte de vente et de payer le prix d'adjudication, comme il est susdit et dessus dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, l'acte de vente sera passé sans autre formalité, pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16mars—16 23 30—6 13,20 avril

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de biens immeubles de valeur dans le Cinquième District.
Cette Propriété de Batture de valeur connue comme le Vallette Ship Yards.
La grande et élégante Résidence en briques et en bois à deux étages No 131 rue Peter, coin Vallette.
Un splendide terrain rue Peter
Deux lots de terre avantageusement situés sur la rue Vallette, entre Peter et Patterson.
Cet emplacement d'affaires de choix No 111 rue Patterson.
Terrain de valeur rue Vallette, entre Market et Evelina.
Meubles de maison et autres effets.
Succession de François Vallette.

No 25,984—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 36 qui est compris entre la rue Patterson, le fleuve Mississippi et les rues Vallette et Chestnut, et mesurant 93 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patterson, sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 140 pieds, plus ou moins, au fleuve, avec tous les droits de l'accroissement de la batture qui y appartient. Les améliorations consistent d'une bonne bâtisse de bureau, grand hangar couvert des meilleures ardoises anglaises, chantier, etc. Cette propriété de valeur fait face au fleuve Mississippi, est directement opposée au dépôt du Queen and Crescent Railroad; près des Planters Oil Works et le débarcadère du bac entre le Troisième District, et à proximité du dépôt de Morgan's La. and Texas Railroad, à Alger. Le dit chantier de fer a une voie qui s'étend directement depuis ledit chantier.

Cette propriété a été occupée depuis 50 ans comme chantier de navire et est splendidement située pour un élévateur, entrepôt ou manufacture.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 dans l'îlet borné par les rues Peter, Alix, Vallette et Chestnut et mesure comme suit: Le lot No 21 mesure 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Peter sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 149 pieds 4 pouces et 2 lignes. Le lot No 22 mesure 36 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Peter et à la même profondeur que le lot No 21. Les améliorations comprennent une grande résidence en briques et en bois confortable et fortement bâtie, ayant de grandes galeries à l'intérieur, subdivisées avec soin et connue par le No 131 rue Peter.

3° Un terrain de valeur dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, se touchant et désigné comme lot No 23 et mesurant 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds 4 pouces et 2 lignes.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Peter, Vallette et Chestnut, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces et 3 lignes.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 9 de l'îlet No 30 et compris entre les rues Patterson, Delaronde, Olivier et Vallette et mesurant 24 pieds 3 pouces de face, plus ou moins, à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations désignées par le No 111 rue Patterson, consistent d'une bâtisse en bois à un étage de façade et deux étages dans le fond, occupé par Charles Albrecht comme magasin de meubles.

6° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 9, carré d'îlet borné par les rues Evelina, Market, Vallette et Olivier, mesurant 20 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade rue Vallette, 97 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Market, et 89 pieds, 9 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Evelina.

A la même heure et au même endroit, Il sera vendu tous les meubles de ménage, etc., selon un inventaire enregistré, qui se trouvent dans la maison qu'occupait le défunt, 131 rue Peter. Des plans de la susdite propriété dressés par C. Uneas Lewis, député-voyer de la ville, sont exposés à la Bourse, d'après lesquels ladite propriété se vendra.

Conditions de la vente—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être assumées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
23fév—23—2 9 16 23 30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Maison en bois rue Octavie.
Succession de Peter Burrell.

No 25,450—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent et les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou qui lui appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet 573, borné par les rues Octavie, Greene et St George et l'Avenue Peters, mesurant 35 pieds de face à la rue Octavie sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Preot, notaire. Les taxes dues et exigibles en 1889 devant être payées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
23 fév—23—mars 2 9.16,23,30.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

C. H. Stewart vs. la ville de la Nouvelle-Orléans—No 11,626.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur le MERCREDI, dix septième jour d'avril 1889, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle Orléans, compris entre l'Avenue Milne, le Bayou St-Jean, les rues Brooks et le Lac Pontchartrain, et contenant cinq cent vingt-huit lots de terre.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.
GEO. MOORMAN, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16 mars—16 23 30—6 13 17 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.
Succession de G. M. Rieder.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B. No 26 136.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la dite cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur: l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26mars—26,30—6,13,20,27avril

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété désirable dans le Premier District.

Résidence en brique à deux étages avec attique, No 155 rue Baronne.

A l'enchère publique. A conditions faciles.

Succession de John F. Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,769

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 22 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Lafayette et Girod, mesurant 22 pieds de face à la rue Baronne sur 87 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Lafayette.

Ensemble avec une résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 155 rue Baronne, ayant au premier étage une salle double avec porte à coulisse et vestibule; au deuxième étage 3 grandes chambres et vestibule, et dans la mansarde 3 chambres et vestibule. Aussi à l'arrière et séparée une bâtisse en briques à deux étages, ayant 5 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres à coucher au premier; lieux d'aisance, citernes, etc.; cour pavée en pierres plates, water works, gaz partout dans la bâtisse principale. La maison est en bon ordre et louée à bail au taux de $35 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur avec intérêt de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement; les dits billets doivent être assurés avec lien de vendeur et le privilège sur la propriété vendue; les améliorations doivent être assurées et la police transférée au détenteur des billets; acte de vente avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour renforcer la collection; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.
23mars—23 30—6 13 20 27avril.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le délicieux cottage pour résidence,
No 782 rue du Camp,
Entre les rues Septième et Huitième.
Avec deux lots de terre, jardin, &c.

Succession de Samuel Sutter, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 février 1889. Dossier No 23,277, pour compte de la succession de Samuel Sutter, décédé, il sera vendu à l'encan:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Septième et Huitième désignés comme lots Nos 19 et 20, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent—

Un cottage en bois agréable et bien bâti, connu comme le No 782 rue du Camp, ayant 10 chambres, gaz, &c., citerne, jardin, &c. [illegible] une carte de l'encanteur. **Le plan peut être vu à l'endroit de la vente.**

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera en outre, les taxes de 1889 et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 mars—3 10 17 24 31—avril 6

ANNONCE JUDICIAIRE.
L'agréable résidence en briques No 262 rue Magasin,
entre les rues Delord et Poeyfarré.

Succession de Mme Susan McConnell, décédée.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 20 avril 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 mars 1889, Dossier No 3,011, pour compte de la succession de Mme Susan McConnell, décédée il sera vendu à l'encan:

Résidence en briques à deux étages.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, Delord et Poeyfarré, désigné par le No 1, mesurant 19 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face sur la rue Magasin, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et est borné, dans le fond par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur traversant l'îlet et ouvrant sur chacune des rues Delord et Poeyfarré et en commun avec ce lot et d'autres lots la bordant.

Les améliorations consistent en une **maison de résidence en brique à deux étages couverte en ardoises**, connue comme le No 262 rue Magasin, et contient un corridor au haut et en bas et quelques 8 chambres ou plus, cuisine, citerne, hydrant, cité gaz et installations dans toute la maison, manteau de cheminée en marbre dans les salons, grand cour pavée dans le fond, hangar, etc., et évalué à peu près 25 ou 30 piastres par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 24 31—7 14 20 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété rue Gasquet,
Deux jolis cottages,
Nos 314 et 316 rue Gasquet, entre Broad et Dorgenois.

Succession de E. B. Reynolds, décédé.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", un ordre en date du 12 février 1889 et l'autre du 25 février 1889, Dossier No 24,513 pour le compte de la succession de E. B. Reynolds, décédé, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet et l'Avenue Cleveland, Palmyre, Broad et Dorgenois, désignés par les lettres "A" et "B" sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de ville, en date du — février 1889. Le lot "A" mesure 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet et le lot "B" mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet, chacun ayant une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles (au pied américain), conformément à la subdivision ci-dessus de Hunter Stewart.

Sur le lot "B" se trouve un cottage en bois, connu par le No 316 rue Gasquet ou l'Avenue Cleveland, et a un corridor et 7 chambres, gaz, cie, hangar, cuve, etc., Aussi à gaz dans toute la maison, chambre tapissée; par maison confortable en parfait ordre et bon voisinage.

Sur le lot A se trouve un cottage en bois couvert en ardoises, et ayant quatre chambres, hangar, cuve, etc., et connu par le No 314 rue Gasquet ou l'Avenue Cleveland.

Le tout conformément à un plan à l'emplacement de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et l'acheteur assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 fév—27—mars 3 10 17 24 30

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 13me jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres comme suit, à savoir—

Emma L. Glaser vs F. H. Elbers, son mari—No 24,371—Division B.

Cette affaire est appelée pour être jugée. Présent E. K. Skinner, pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté.

Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et l'avocat, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Emma L. Glaser et contre le défendeur F. H. Elbers, son mari, dissolvant la communauté d'acquêts et gains existant entre eux et que le défendeur soit condamné à payer les frais de ces procédures.

Jugement rendu le 13 février 1889.
Jugement signé le 19 février 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11ème jour de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mars—14 28—12 av

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une ferme et laiterie faisant face au fleuve, au-dessus de la Nouvelle-Orléans et entre Gretna et le Canal Harvey, reliée à la ville par bacs (bateaux passeurs) faisant constamment service, et les deux chemins de fer du Pacific.

Vente positive pour effectuer un partage,

A l'encan. A long crédit.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 796—Vingt-sixième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Jefferson, Louisiane.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de plusieurs jugements et ordres de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt Sixième Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, Louisiane, rendus dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan pour effectuer un partage la propriété de valeur, qui sont, à savoir—

Ce certain morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui lui appartiennent, situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, ou face au Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, ensemble avec tous les droits d'alluvions ou d'accroissement de batture qui y sont attachés, ayant et mesurant 20 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 37 arpents à l'arpentage inférieur, et une profondeur de 41 arpents et un quart à l'arpentage supérieur; la terre est bornée au-dessus par les terres appartenant ou ayant appartenu à A. Onésime De Gruy et en bas par les terres appartenant ou ayant appartenu à Mme Marie Huguet, et qui est composé du lot No 11 et d'une partie du lot No 10 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur de la dite paroisse de Jefferson, et déposé pour renseignement dans le bureau du juge de paroisse de la paroisse de Jefferson.

La partie, ferme et la terre de cette propriété, est maintenant louée au mois à M. Ch. Bonnier à $15 par mois, et le pâturage est loué à bail jusqu'au 31 décembre 1889 à $400 par an à M. O. V. de Gruy.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en sommes égales à échéance payables respectivement dans un, deux et trois ans après la date de vente. La portion à crédit devant être garantie par les billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt de 6 pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, [illegible] avec tous les clauses usuelles de sécurité, comme frais d'avocats pact de non aliénando etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de cette année 1889 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Felix J. Dreyfous, notaire.
20 mars—20 23 30—6 13 20 avril

VILLA SUR LE GOLFE,
S'élevant sur le magnifique rivage de la Baie St-Louis.
La résidence de M. J. W. Hincks, située sur le bord de la mer.
A l'encan à crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 6 avril 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, il sera vendu à l'encan—

Le "Homestead sur le bord de la mer" appartenant à J. W. Hincks, Esq. à la baie St-Louis, Miss. Les terrains ont une façade [illegible] pieds, avec un beau wharf et une grande cabane à bain devant [illegible].

Les améliorations comprennent une résidence élégante pour famille, entièrement meublée pour y demeurer, garçonnière et autres bâtisses détachées, écurie, remise, [illegible]; et les terrains sont ornés de magnifiques chênes, pacaniers et arbres fruitiers et [illegible] entourée.

L'endroit est bien choisi sur le bord de la mer et peut être considéré comme [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible].

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, avec 6 pour cent d'intérêt par an, lien de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas. Fahey, notaire public.
17 mars—17 24 31—avril 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.
La position recommandable rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet, maintenant occupée
—PAR—
H. B. Stevens, marchand d'habits, et deux sites pour bâtir, rue Annonciation, touchant à la résidence de M. Slark.

Le tout à l'encan à des conditions libérales.

Succession de Mme Abigail L. Slark.

No 25,504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 février 1889, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Le magasin à quatre étages Nos 122 et 124 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Commune, St-Charles et Carondelet; le lot de terre est désigné comme No 3 et mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue du Canal, 36 pieds 4 pouces 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds 5 pouces 3 lignes et 3/10 sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et 127 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne la plus près de la rue Carondelet.

Ce beau magasin a été bâti pour H. B. Stevens, marchand d'habits, et a été continuellement occupé par lui, lequel lui est loué à bail jusqu'au 30 septembre 1889, et est vendu sujet au dit bail.

2° Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Melpomène, désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tiré par L. J. Fremaux, en date du 20 mars 1889, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 133 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne entre les dits lots 2 et 3, 132 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté du lot No 2, et 143 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No 3. Ces lots forment un admirable site pour bâtir, touchant à la "Résidence Slark", maintenant appartenant à M. Leverich, et tout face à "l'Académie St Simeon" et à la "Propriété Manson".

Conditions de la vente—Pour le magasin de la rue du Canal, un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente avec les coupons d'intérêt payable annuellement. Pour les lots rue Annonciation, la moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit avec intérêt au taux de 7 pour cent par an. La dite portion à crédit devant être garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur, assurance et transfert des polices, clause pénale d'honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire.
26 fév—26—Mars 2.9.16.17.23.24.29.30.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Vente de Syndic.
Un cottage double attrayant et rémunératif.
Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, près de Prytanée.
Dans l'affaire de H. J. Andrews vs ses Créanciers.

No 25,799—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le joli cottage double en bois bien construit et recouvert en ardoises avec deux étages derrière, Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, entre les rues Prytanée et Perrier, plus amplement décrit comme suit: Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet, borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, se trouvant à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Milan et Perrier, et mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné comme lot 15 de l'îlet 153 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire pour la paroisse Jefferson, Lne.

Les améliorations comprennent un cottage double, en bois et recouvert en ardoises, retiré du trottoir, ayant un escalier attrayant, avec galerie devant et cinq chambres plâtrées et salle de bain à chaque corps de logis, dépendances, citerne double et pavage en briques s'étendant de la façade au fond du lot. Loué au prix de $30 par an. Avec double lignes de chars urbains sur la rue Prytanée à proximité des marchés, des écoles et des églises, et au centre de jolies maisons nouvellement bâties, cette propriété combine tout le nécessaire que puisse désirer l'acquéreur, [illegible] loyer sûr et qui augmentera de valeur.

Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 23 30—avril 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Petits cottages dans le Sixième District.
Succession de Mme Mary Wevser.

No 25,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 15 février, 1889 et rendu dans succession ci-dessus:

Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 19, 20 et 21, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Levée ou Tchoupitoulas, Upperline et Robert, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Jersey, sur 10 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant deux jolis cottages. Voir le plan de distribution des chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. 10 pour cent comptant devront être déposés au moment de la vente.

Actes de vente pardevant George C. Preot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
17 fév—17—mars 2 9 16 23 30—avril 6